

## **ARRETE CONJOINT**

**ENTRE**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE,**

**ET**

**MADAME LE MAIRE DE PLOUGASNOU**

**Portant sur la déviation de la circulation hors agglomération, dans les deux sens sur les Routes Départementales n°46, n°78, n°79 et n°79a situées sur la commune de Plougasnou.**

**du Mardi 10 Janvier 2023 à 8h00  
au Vendredi 03 Mars 2023 à 17h00**

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

VU le Code de la Route ;

VU le Règlement Général sur les Chemins Départementaux en date du 10 septembre 1993 ;

VU l'Arrêté interministériel - Livre I - 8ème partie - sur la signalisation temporaire du 15 Juillet 1974 ;

VU l'Arrêté de M. La Président du Conseil Départemental portant délégation de signature.

Vu la demande de l'entreprise COLAS, située 2 rue Jean Riou – BP 77333 – 29673 MORLAIX, en charge de la réalisation des travaux dont le Maître d'Ouvrage est la Commune de PLOUGASNOU.

CONSIDERANT, que pour permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable de la rue Mendès-France et sur le giratoire de la Croix-Neuve situés en agglomération de la Commune de Plougasnou sur la route départementale n°79, il y a lieu de régler la circulation.

**ARRETE**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Du fait des travaux d'aménagement de voirie de la rue Mendès-France et sur le giratoire de la Croix-Neuve, la circulation est interdite dans les deux sens :

**du Mardi 10 Janvier 2023 à 8h00  
au Vendredi 03 Mars 2023 à 17h00**

## **ARTICLE 2 : *Mise en place d'une déviation :***

Pendant toute la durée de cette interdiction, la circulation des véhicules sera déviée, dans le sens :

### **Sens Route de Lanmeur RD78 → Giratoire de la Croix-Neuve RD78/RD46**

- Par la Route de la Croix-Rouge, RD79, en Plougasnou et Saint-Jean-du-Doigt
- Par la Route du Circuit du Trégor, RD46, en Plougasnou
- Par la Route de Kerastren, VC13, en Plougasnou
- Par le giratoire de Kervescontou, RD46

### **Sens Circuit du Trégor RD46 → Giratoire de la Croix-Neuve RD78/RD46**

- Par la Route de Kerastren, VC13, en Plougasnou
- Par le giratoire de Kervescontou, RD46

## **ARTICLE 3 : *Fourniture et pose de la signalisation de déviation***

La signalisation sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire.

La prise en charge de la mise en place de la signalisation et de l'entretien de la déviation sera assurée par :

- Les services de l'Antenne Technique Départementale sur les routes départementales hors agglomération
- Les services de la Commune de Plougasnou sur les voies communales et les routes en agglomération

## **ARTICLE 4: *Obligation de l'entreprise***

L'entreprise aura en charge la gestion de la signalisation au droit du chantier.

La signalisation du chantier sera, selon la situation rencontrée, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire). La mise en œuvre sera réalisée conformément au Guide Technique de Signalisation Temporaire - Manuel du Chef de Chantier.

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 par l'entreprise réalisant les travaux et, sous sa responsabilité, jusqu'à la remise en état des lieux.

**ARTICLE 5 : Accès**

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu.

**ARTICLE 6: Affichage**

Le présent arrêté, ainsi que le plan de déviation, seront affichés à chaque extrémité des sections ainsi réglementées.

**ARTICLE 7 :**

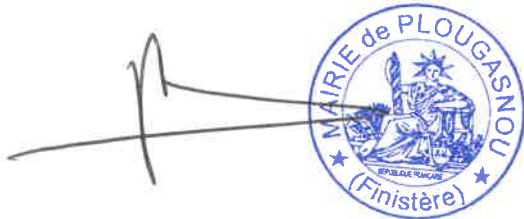
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Finistère
- Madame le Maire de Plougasnou
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Plourin Les Morlaix,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Plougasnou, le 02/01/2023

Le Maire

**Nathalie BERNARD**  
Maire de Plougasnou



A Morlaix, le 29 déc 2022

Pour le Président du Conseil  
Départemental  
et par délégation,  
Le Responsable du Centre  
d'Exploitation

Le Responsable d'exploitation  
Michel CAROFF

**Copies:**

- CD29/ATD
- Mairie de Plougasnou
- Morlaix Communauté/service transports
- Groupement de Gendarmerie de Plourin les Morlaix
- SDIS 29/groupement territorial de Morlaix
- Entreprise COLAS

## **AMÉNAGEMENT DE VOIRIE**

### **RUE MENDES-FRANCE GIRATOIRE DE LA CROIX-NEUVE**

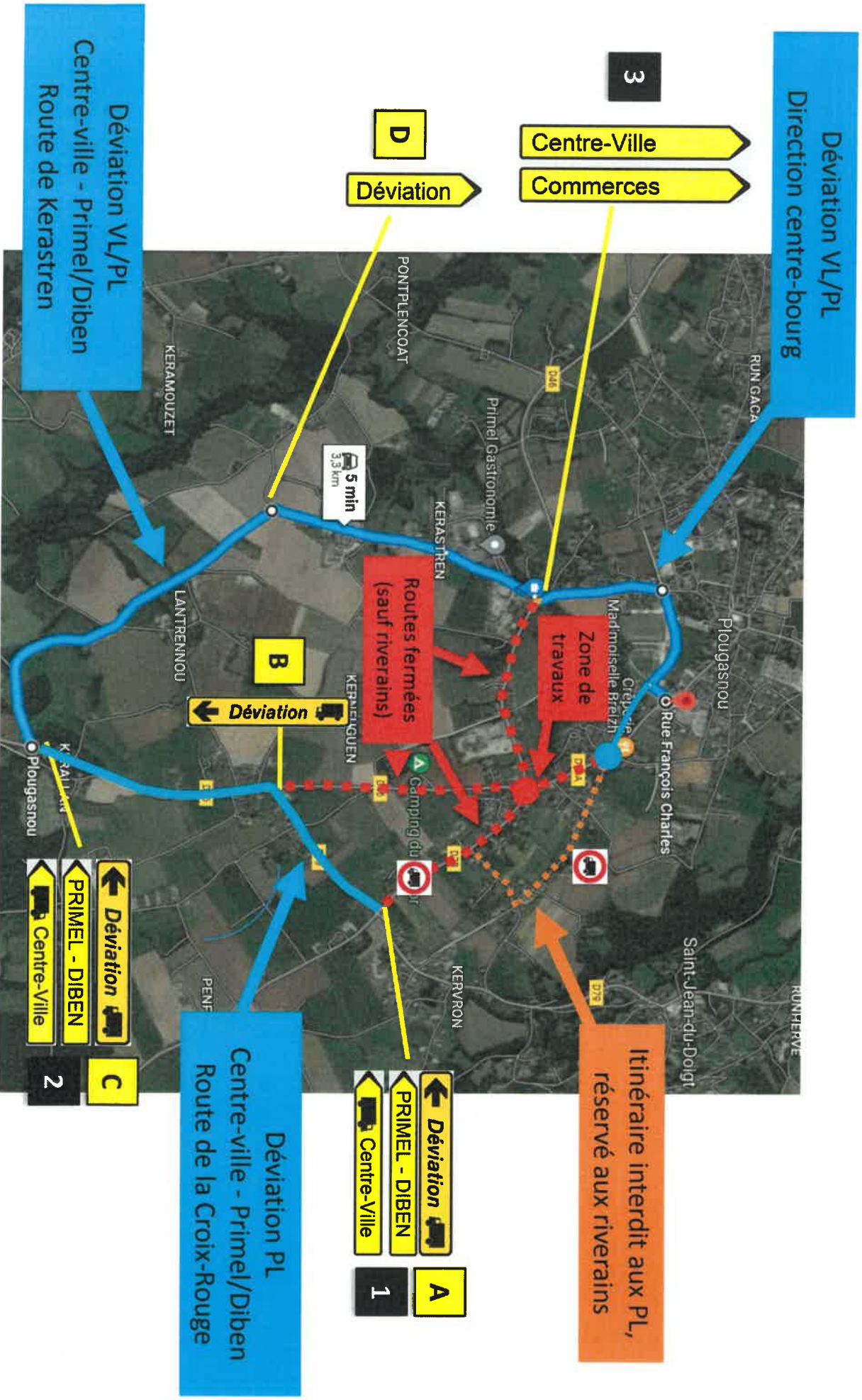
**- DU 10/01/23 AU 03/03/23 -**

## **PLAN DE DEVIATION**

# Déviations (travaux de voirie Colas) Centre-Bourg & Primel/Diben du 10/01/23 au 03/03/23

**3** Mairie de Plougasnou

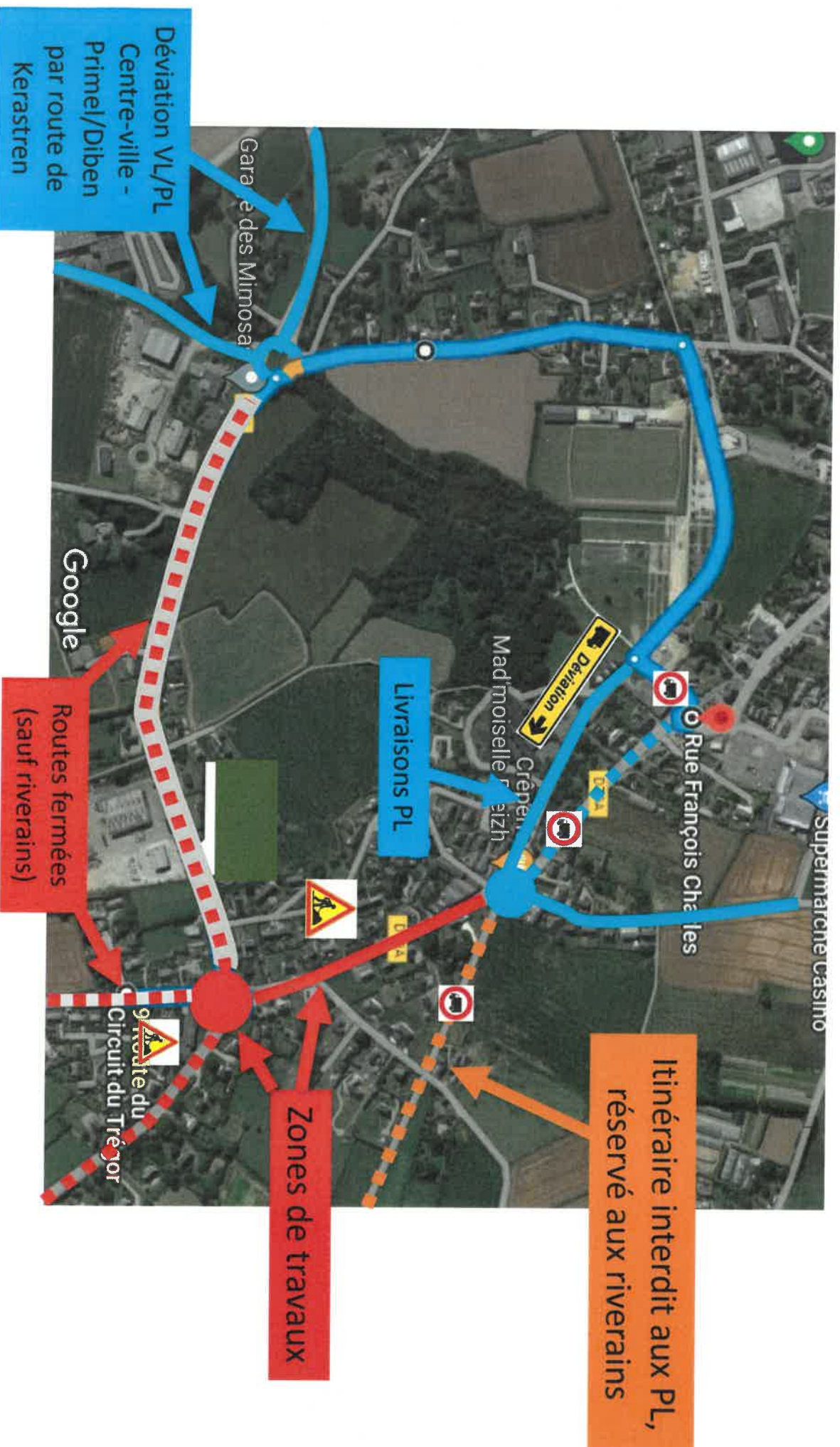
**D** ATD Morlaix





# Déviation (travaux de voirie Colas) - du 10/01/23 au 03/03/23

## Tous véhicules





# Déviation (travaux de voirie Colas) - du 10/01/23 au 03/03/23

## Tous véhicules

